

Le programme de réussite éducative

Une nouvelle approche dans l'accompagnement des enfants et de leur famille les plus en difficulté



01

Le PRE



www.ecoledesparents.org

Les Programmes de Réussite Éducative (PRE)

Les programmes de réussite éducative¹ ont pour objectif d'accompagner des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité. Ces programmes qui prennent en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés se traduisent sous deux formes distinctes de soutien : d'une part, l'intervention auprès d'enfants et d'adolescents scolarisés et, d'autre part, le développement de projets éducatifs, sportifs et culturels en direction des adolescents en difficulté scolarisés en internat.

¹ Les PRE sont la mise en œuvre des programmes 15 et 16 du Plan de cohésion sociale présenté en juin 2004, et de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

UN DISPOSITIF

Les PRE témoignent d'une nouvelle approche dans la prise en compte des enfants les plus fragiles.

→ **ILS RENDENT EFFECTIVE L'ÉGALITÉ DES CHANCES** pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.

→ **ILS S'ADRESSENT AUX ENFANTS ET JEUNES DE 2 À 18 ANS ET DE LEUR FAMILLE.** Les PRE prennent en compte l'enfant dans sa globalité, son environnement social et familial et la singularité de sa situation. Ils s'attachent également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif.

→ **LES PRE VISENT LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS VIVANT SUR DES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE,** celle des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) notamment. Ils sont scolarisés dans les établissements d'une zone – ou réseau – d'éducation prioritaire (ZEP ou REP) et ont besoin d'une intervention plus individualisée qui s'inscrit dans un parcours éducatif.

→ **LES PRE SE DECLINENT SELON DIFFÉRENTES MODALITÉS** les projets de réussite éducative et les internats de réussite éducative :

LES PRE permettent un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire – hors temps scolaire – où les activités mêlent soutien scolaire, écoute de l'enfant et activités récréatives.

Dans les internats de réussite éducative, les PRE permettent de développer un accompagnement sur le temps extrascolaire des élèves effectuant leur scolarité dans les écoles ou établissements du secteur.



UNE DEMARCHE

Les PRE proposent et nécessitent :

- des actions d'accompagnement individualisé qui placent **les parents et les enfants au cœur de leur parcours** ;
- de construire chaque parcours éducatif de façon individualisée et de rechercher les meilleures conditions de contrat « partagé » avec l'enfant et ses parents. En effet, les parents sont souvent confrontés à **des représentations familiales, éducatives, pédagogiques, qui peuvent être source de tensions** et freiner leur implication ;
- **une prise en compte globale de l'enfant**, basée sur une articulation de tous les acteurs locaux inscrits dans le domaine de la santé, de la scolarité, de l'éducation.
- **la gestion d'une dynamique partenariale**, centrée sur un projet qui s'appuie sur des rencontres entre professionnels n'ayant pas toujours l'habitude de travailler ensemble ;
- de s'appuyer sur les principaux acteurs locaux conduisant de fait à **des spécificités territoriales** ;
- compte tenu de l'application récente de ce dispositif, une démarche qui s'appuie sur des repères collectifs communs. Or les acteurs se retrouvent confrontés à **des contextes politiques particuliers** qui doivent être pris en compte et peuvent rendre complexe l'organisation d'un tel dispositif ;
- d'être vigilant sur **la cohérence éducative** de la démarche avec les autres dispositifs. En effet ceux-ci sont souvent éclatés sur un même territoire et conduits par d'autres acteurs ;
- **une évaluation** qui tienne compte de la personne (effets produits sur l'enfant) et du territoire (impact territorial et sur la dynamique partenariale). Cette évaluation nécessite par ailleurs un éclairage sur ce que chacun entend par réussite éducative, éthique, action éducative...

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

L'appréhension globale des difficultés d'un enfant ou d'un adolescent exige un partenariat élargi à tous les acteurs intervenant auprès d'eux.

Le PRE repose sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle territoriale : **personnels de l'État** (Éducation nationale, Justice, Jeunesse et Sports...), **de la commune ou intercommunalité, du conseil général, de la caisse d'allocation familiale, et des associations...**

Ces acteurs doivent s'accorder sur les actions concrètes à mener afin que les compétences de chacun et les actions existantes puissent être au mieux mobilisées, articulées et mutualisées.

Si le PRE est créé, le plus souvent à l'initiative des communes et de leurs groupements, des chefs

d'établissements, des départements et, plus rarement, des CAF et de l'Etat, il mobilise l'ensemble des institutions et de leurs partenaires permettant ainsi une prise en compte globale de la situation d'un enfant ou d'un adolescent et non dispositif par dispositif.

Le **préfet départemental ou de région** soutient les projets locaux en liaison étroite avec l'inspecteur d'académie, le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et les chefs de services déconcentrés concernés. Il s'attache à traiter en priorité les dossiers qui concernent les territoires fragiles ; ceux dont l'environnement économique, social, urbain, et culturel concentre et aggrave les difficultés individuelles et collectives des enfants et des familles, notamment les zones urbaines sensibles (ZUS) et les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP-REP)

LE COORDONNATEUR PRE

Le **coordonnateur PRE** (technicien municipal, personnel de l'Éducation nationale, travailleur social, animateur culturel...) joue un rôle central : il intervient autant lors du pilotage du

projet que dans la coordination du réseau d'acteurs. Il veille à ce que **l'ensemble des partenaires locaux soit mobilisé** et s'assure ensuite de leur **implication active**.

LA PLACE DES PARENTS DANS LE PRE

Le rapport de l'Acsé de janvier 2011² soulève les questions suivantes :



- › Comment les projets locaux mettent en place concrètement la coopération avec les familles ?
- › Comment instaurent-ils des relations de partenariat et d'égalité avec des parents marqués par la souffrance sociale ?
- › Quelles compétences et qualifications mobilisent-ils ?
- › À quelles situations rencontrées des parents ont-ils su répondre de manière efficace et éthique ?

L'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune dans son parcours éducatif et sa progression vers l'autonomie ne peuvent être conçus qu'avec l'implication des parents qui restent souvent leurs premières références et leurs soutiens quotidiens.

Si les enfants des quartiers «sensibles» sont la «cible» première du PRE, les parents doivent y occuper, selon les textes fondateurs, une double place : **partenaires** du parcours éducatif de leur enfant dans leur qualité de « premiers éducateurs » et **bénéficiaires** du programme.

Les difficultés auxquelles certains parents font face ont un impact considérable sur les capacités d'insertion

des enfants : grande précarité, illettrisme, difficultés relationnelles au sein de la famille... sont autant de situations qui nécessitent un accompagnement attentif.

Pour les familles les plus en difficulté, le dispositif légal prévoit qu'un soutien plus direct pourra être apporté aux parents afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de les aider dans leur fonction parentale.

Le cas échéant, l'action auprès des familles devra alors s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les structures chargées de l'hébergement familial – lorsque cela s'avèrera nécessaire – et/ou les services du conseil général en charge de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

² Rapport d'enquête sur la place des familles dans les projets de réussite éducative, Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances (Acsé) – Janvier 2011

02

PRE et EPE



www.ecoledesparents.org

LES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Dans le cadre législatif du PRE, l'implication des parents est une donnée primordiale à la réussite du dispositif. Cependant, les constats faits sur le terrain en montrent toute la difficulté. Les Ecoles des parents et des éducateurs (EPE) en témoignent : les parents souvent ne comprennent pas les différentes actions, se sentent dépossédés et/ou jugés comme défailants ; autant de réactions et de sentiments de méfiance qui freinent davantage leur implication et nécessitent une action spécifiques auprès d'eux.

Les EPE expertes en matière d'accompagnement des parents et fortes de leur expérience de terrain travaillent sur l'implication concrète des personnes dans différents dispositifs. Pour que les PRE soient efficaces, les EPE perçoivent la nécessité de créer des alliances qui doivent toutes être tournées vers le même objectif : la réussite éducative de l'enfant.

Certaines EPE mettent ainsi en place des actions qui visent à améliorer la relation parents-enfants et veillent donc à accompagner chacun d'entre eux selon les principes suivants :

→ **VALORISER L'EXPERTISE DES EPE DANS LA PRISE EN COMPTE DES PARENTS** comme acteurs de l'éducation et des politiques publiques ;

→ **AFFIRMER LES SPÉCIFICITÉS DES EPE** dans l'articulation entre une démarche généraliste de l'accompagnement des parents et la prise en compte de publics spécifiques qui relèvent de la Politique de la Ville ;

→ **RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ** auprès des différents partenaires institutionnels, notamment les collectivités territoriales ;

→ **MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT** des jeunes et des parents et aux demandes des acteurs institutionnels concernant la mise en œuvre d'activités de soutien à la parentalité dans le cadre de la Politique de la Ville ;

→ **DÉVELOPPER DES LIEUX D'ACCUEIL, DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT** avec et pour les parents et les jeunes dans les territoires des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ;

→ **CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES EPE** intervenant dans les territoires de la Politique de la Ville.

L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LE PRE

PAR MARIE-MICHÈLE BRUN, CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE, EPE LOIRE

Dans le dispositif PRE, deux modèles d'intervention sont possibles pour les écoles des parents et des éducateurs.

Elles interviennent

Soit comme prestataire :

l'EPE est alors force de proposition, pour une action possible, en lien avec les différents acteurs comme cela a été réalisé dans certaines régions.

Soit comme partenaire :

- › Structurel (cœur du dispositif PRE)
- › Extérieur (conseil-formation)
- › Ponctuel (aide aux devoirs...)

C'est le cas dans certains départements :

Loire : groupe de parole de parents, permanence pour les jeunes et les parents ;

Hérault : écoute élèves dans les collèges, tables rondes rencontre familles et professionnels ;

Orne : aide personnalisée aux devoirs, bilan psychologique ;

Loire-Atlantique : formation des intervenants, consultation pour les jeunes ;

Isère : le rendez-vous des familles, l'heure des parents, la guidance familiale.

Quel que soit la modalité d'intervention, comment apprécier l'implication des parents ?

Plus que l'implication des parents, c'est leur adhésion qu'il est important d'obtenir. Qu'en est-il de cette implication ? Que revêt-elle ? Comment la mesurer ? En tout premier lieu, il semble que le fait de se déplacer et de participer à une des actions est déjà en soi « un acte » important que posent les parents. Il n'est certes pas suffisant mais reste un point d'entrée qui doit permettre à ceux qui le désirent « d'aller plus loin ».

Il est difficile de mesurer l'implication, quand on sait qu'une évaluation ne se réduit pas à recueillir les impressions ou la satisfaction des bénéficiaires. La description des actions et l'élaboration de bilans ne peuvent rendre compte de toute cette dimension d'implication des parents.

Reste l'évaluation concrète : la fréquence de la participation dans une action reste un élément mesurable, même si cet indicateur est loin d'être suffisant. Il est peu représentatif des résultats et encore moins des effets sur les individus en particulier dans leur dimension éducative et psychologique.

Avant de pouvoir impliquer les parents, il s'agit de les contacter, d'entrer en lien avec eux. Ce sont en particulier les **acteurs du monde social, médico-social ou scolaire** qui par des courriers, des campagnes d'affichage, semblent les plus à même de le faire. A leurs côtés et avec eux, les EPE trouvent toute leur place dans cette mobilisation, grâce à des actions spécifiques, ciblant l'accompagnement éducatif en particulier.

Dans ce cadre, il est bien question de répondre au plus près aux attentes des parents, à savoir à leurs besoins, leurs inquiétudes, leurs doutes dans « leur réalité », leur vécu, pour ainsi recueillir **leur implication, voire leur adhésion.**

Trouver avec eux des réponses, penser des « façons de faire », imaginer d'autres « possibles » pour des situations plus confortables y participent grandement.

Parce qu'inscrit dans une démarche éthique, et ancré dans une philosophie humaniste où les valeurs des EPE trouvent toute leur expression, le PRE doit être en mesure d'accompagner les parents, sans les heurter, ni les contrôler.

Les professionnels peuvent eux aussi trouver dans ce dispositif un véritable outil, afin de pouvoir remplir leur mission d'aide, de soutien et d'accompagnement et ainsi devenir acteur à part entière.

Impliquer, mobiliser, communiquer, accompagner, sont autant d'actions croisées qu'il s'agit de mettre en œuvre pour que les différents partenaires et les EPE recueillent l'implication des parents - sans quoi rien n'est possible - et trouvent dans le dispositif des programmes de réussite éducative la place qui leur revient.

03

Une action au sein du réseau



www.ecoledesparents.org

UNE EXPÉRIENCE EPE DANS LE CADRE DU PRE³

Depuis 1973, l'équipe de L'Ecole des parents et des éducateurs de l'Isère mène des actions de soutien à la fonction parentale. En 2007, forte de son savoir-faire, elle intègre le Programme de Réussite Educative (PRE) d'Echirolles, dans la banlieue de Grenoble et met en place une action intitulée « L'heure des parents ».

Echirolles est l'une des 27 communes de la communauté d'agglomérations « Grenoble Alpes Métropole », qu'on appelle la « Métro ». Cette agglomération comporte de nombreux territoires classés en zones urbaines sensibles (ZUS), prioritairement ciblés par le PRE. Le PRE est géré par le groupement d'intérêt public, GIP réussite éducative du Nord Isère.

« L'HEURE DES PARENTS »

→ LE CONTEXTE

Pour prévenir des actes de violence et d'incivilités répétés, un directeur d'école a décidé d'animer un groupe de parole pour les parents d'élèves de son établissement. Après plusieurs rencontres, il a contacté l'EPE de l'Isère pour la demande suivante : ouvrir de nouvelles possibilités de dialogues au sein du groupe et permettre d'échanger à partir d'un autre regard, d'une autre expérience ; celle de l'EPE.

→ LES OBJECTIFS

Le but est d'approfondir la relation directe avec les familles et de les accompagner dans la formulation de leur difficultés. Pour cela, il s'agit de proposer un cadre pour soutenir les parents dans leurs réflexions sur l'éducation de leurs enfants afin de favoriser la relation famille-école et d'ouvrir des pistes de co-éducation.

→ UN PUBLIC CIBLE

Les parents d'élèves de l'établissement (toutes classes confondues)

→ LES PARTENAIRES

L'EPE de l'Isère a été amenée à travailler avec : l'établissement scolaire et son directeur, les parents d'élèves, le GIP réussite éducative du Nord Isère, le service Education de la ville, une association spécialisée sur les questions d'immigration, d'équité et d'interculturalité (Adate), le centre social, la MJC, un collectif d'habitants...

→ UNE CO-ANIMATION

L'EPE et le directeur sont co-animateurs : l'école organise l'action et assure la communication auprès des parents ; l'EPE apporte son expertise et co-organise son déroulement.

³ Dans le cadre du partenariat avec le Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG CIV), une évaluation inter-EPE de l'action a été réalisée par l'EPE de la Loire. Cette évaluation portait sur les différents moyens d'impliquer les parents dans le cadre du dispositif PRE.

LA PLACE DES PARENTS

Dans un premier temps, des thèmes de réflexion ont été proposés aux parents par l'intermédiaire de flyers à remplir, distribués à la sortie de l'école et à remettre au directeur de l'établissement.

Les problématiques éducatives et celles concernant le lien social, en particulier les problèmes rencontrés dans le quartier, ont été parmi les plus citées.

Suite aux nombreuses incivilités, les parents ont fait part de leur désir d'échanger dans un cadre sécurisé.

Une quinzaine de séances ont lieu chaque année, qui grâce à des techniques d'animation de groupe de parole ont permis aux participants de lever les tensions, de trouver un espace de dialogue constructif et d'échanger sans tabou. Par ailleurs, ils ont pu rédiger les comptes rendus et, par l'intermédiaire de l'ADATE (association spécialisée sur les questions de migration, d'équité et d'interculturalité), ont pu intervenir dans le fonctionnement même de l'école d'où un réel sentiment de valorisation. Les parents ont perçus concrètement par quels moyens il était possible de protéger leurs enfants de cette violence en leur garantissant un climat sécurisant.

Le bilan participatif a ainsi révélé que les parents avaient opéré un changement de représentation envers les autres parents. La relation famille/école s'est également trouvée largement apaisée, facilitée. Les parents ont alors pu suivre de façon beaucoup plus profitable la scolarité de leurs enfants qui ont ainsi travaillé dans de bien meilleures conditions.

CONCLUSION

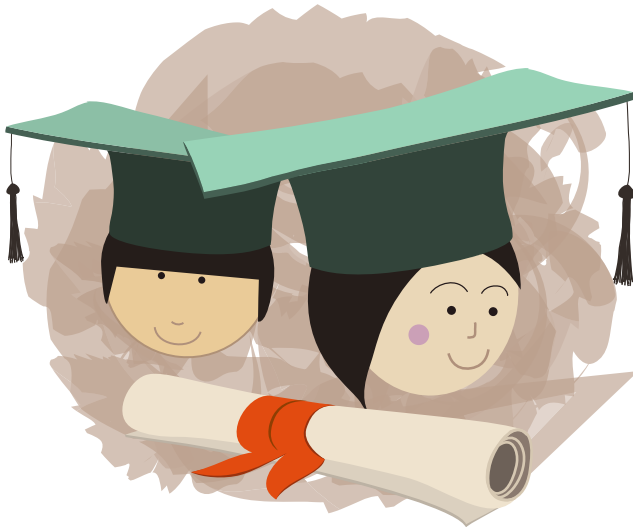
« L'heure des parents » nous montre comment l'EPE de l'Isère s'est inscrite dans le cadre du Programme de réussite éducative local et a permis l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants.

L'association participe à d'autres projets de réussite éducative en animant des conférences-débats, des groupes de paroles vers des publics très en difficulté et un Point Ecoute Parents.

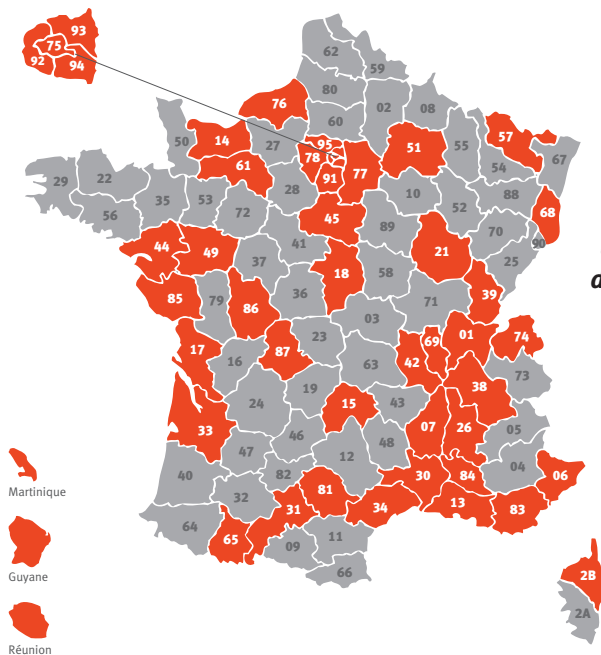
“

L'expérience de l'EPE de l'Isère montre que l'enjeu pour les Ecoles des parents et des éducateurs est de tisser des partenariats locaux au cœur des PRE en articulant un projet associatif militant avec les collectivités, tout en respectant des critères nationaux ; l'objectif commun à atteindre étant de soutenir des populations fragilisées avant que des crises intrafamiliales n'éclatent et n'entraînent des situations individuelles et collectives douloureuses.”

LAURENT DUMAS, DIRECTEUR DE L'EPE DE LA LOIRE



Le réseau des EPE en France



45

*associations
au service des parents,
des jeunes, des familles
et des professionnels
qui œuvrent dans
une démarche
de co-éducation*

Le réseau des EPE bénéficie des soutiens

des ministères de la Ville, de l'Éducation, de la Jeunesse,
de la Caisse nationale des allocations familiales,
de la Direction générale de la cohésion sociale, des
collectivités territoriales, de partenaires privés.

› Les Écoles des parents et des éducateurs sont agréées jeunesse et éducation populaire et éducation nationale

FNEPE



📍 180 bis, rue de Grenelle | 75007 Paris
☎ Tél. : 01 47 53 62 70
📠 Fax : 01 47 53 62 84
✉ contact@ecolesdesparents.org

Votre EPE

🌐 www.ecolesdesparents.org